



COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE D'OISE**

N° 2023-17

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise Electron TP 3 Place du Condorcet 38320 EYBENS en date du 15 mars 2023 afin de réglementer la circulation sur la Route d'Oise durant les travaux de réparation du réseau télécom ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Durant 2 jours dans la période comprise entre le 20 mars 2023 et le 31 mars 2023 inclus, la circulation sera **alternée**, se faisant par demi-chaussée, sur la Route d'Oise entre le numéro de voirie n° 74 et le numéro de voirie n° 330.

Article 2 :

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Article 3 :

Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise Electron TP.**

Article 4 :

Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise Electron TP.**

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société **Electron TP**, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 16 mars 2023.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 17/03/2023

Télétransmis Sous-préfecture le 17/03/2023

Le Maire,

Stéphane ALLARD